CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC MARIA-CHAPDELAINE MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## PROCÈS-VERBAL

## Séance régulière du conseil municipal

## Tenue le 08 juillet 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 juillet 2024 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

Mme Camille Sasseville Mme Véronique Belley M. Dany Labrecque M. Alain Sasseville

Absents: M. Dario Perron

M. Alexandre Dufour

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

## **RÉSOLUTION 2024-07-091**

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

### **RÉSOLUTION 2024-07-092**

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 JUIN 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 07 juin 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

### **RÉSOLUTION 2024-07-093**

## **COMPTES PAYÉS DE JUIN 2024**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de juin 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 101 790.32\$;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de juin 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 101 790.32\$.

#### **COMPTES PAYÉS DE JUIN 2024**

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	89 155.83\$

## SALAIRES PAYÉS DE JUIN 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	12 634.49\$

### **RÉSOLUTION 2024-07-094**

#### OMNIUM JOAN-PELCHAT 2024 - MAISON COLOMBE VEILLEUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une invitation concernant l'activité de financement Omnium Joan-Pelchat lors d'une journée de golf;

## EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident de verser un montant de 100\$ en commandite cette année, pour la fondation de la Maison Colombe-Veilleux

## **RÉSOLUTION 2024-07-095**

## NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Mme Véronique Belley soit nommée maire suppléant du 09 juillet au 09 septembre 2024.

# **RÉSOLUTION 2024-07-096**

#### **AVIS DE MOTION**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 226-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À LA GARDE, LA POSSESSION ET L'ÉLEVAGE D'ANIMAUX ET POUR TENIR COMPTE DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Dany Labrecque donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 226-2024 modifiant le règlement de zonage relativement à la garde, la possession et l'élevage d'animaux et pour tenir compte du nouveau règlement sur les PPCMOI;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Dany Labrecque.

#### **RÉSOLUTION 2024-07-097**

#### **AVIS DE MOTION**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 227-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS & CERTIFICATS POUR TENIR COMPTE DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Dany Labrecque donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 227-2024 modifiant le règlement sur les permis & certificats pour tenir compte du nouveau règlement sur les PPCMOI;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Dany Labrecque.

## **RÉSOLUTION 2024-07-098**

#### **AVIS DE MOTION**

#### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 228-2024 SUR LES PPCMOI

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Dany Labrecque donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 228-2024 sur les PPCMOI;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Dany Labrecque.

## **RÉSOLUTION 2024-07-099**

# <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- PETIT BÂTIMENT – FERME DAYBOU</u>

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau petit bâtiment indépendant est nécessaire au bon fonctionnement des étables;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'incendie ou autre incident, les deux bâtiments vont être indépendants et vont demeurer opérationnels;

CONSIDÉRANT QU'outre les problèmes reliés au déneigement l'hiver la situation du bâtiment aura peu d'impact sur le secteur, vu la faible distance du chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution n° 2024-007 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 08 juillet 2024, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre au propriétaire de construction un petit bâtiment électrique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec cette recommandation:

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure en rapport avec les ouvrages projetés étant donné que le refus aurait un impact économique important pour le demandeur, en plus de créer un problème de circulation au niveau des opérations de la ferme;

**QUE** le propriétaire prévoit un aménagement paysager afin de réduire l'impact visuel en raison la présence du bâtiment à proximité de la route.

#### **RÉSOLUTION 2024-07-100**

# OFFRE DE SERVICES- ACCOMPAGNEMENT – EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une proposition de services en ingénierie pour l'étude de solutions pour le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du projet est de définir la solution de traitement la plus adaptée pour la Municipalité en fonction du site de traitement sélectionné, de la simplicité d'opération ainsi que des coûts de travaux d'opération et d'entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet requiert la définition des débits et charges théoriques, l'analyse des débits mesurés, l'évaluation des contraintes du projet, la sélection de la solution proposée et l'estimation d'envergure des travaux;

## EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil décide de donner le contrat à MSH selon l'offre de services professionnels reçu au coût de 19 860.50\$ plus les taxes et que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat.

#### **RÉSOLUTION 2024-07-101**

RÈGLEMENT N°225-2024 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N°S.Q. -04-06 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC.

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 07 juin 2024;

## PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le règlement portant le numéro #225-2024 modifiant le N° SQ-04-06 et ses amendements soit et est adopté tel que rédigé et lu pour valoir comme si ce règlement était ici tout au long et mot à mot reproduit.

# **RÉSOLUTION 2024-07-102**

#### **BORNES DE RECHARGE PAYANTE**

ATTENDU QUE nous avons installé une borne de recharge électrique dans le stationnement du bureau municipal;

ATTENDU QUE depuis son installation le service était gratuit;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les élus décident de mettre la borne de recharge payante.

#### **RÉSOLUTION 2024-07-103**

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE DE ROBERVAL DOSSIER : N°YXJ72246-92065-(2)-20240516-039

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

# **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay approuve les dépenses d'un montant de 34 313.80\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## **RÉSOLUTION 2024-07-104**

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h47.

Gilles Dufour

Maire

Karine Ouellet

Directrice générale / greffière-trésorière

PROPOSÉ PAR	Nº DE RÉSOLUTION
M. Alain Sasseville	2024-07-091
M. Dany Labrecque	2024-07-092
Mme Camille Sasseville	2024-07-093
M. Dany Labrecque	2024-07-094
M. Alain Sasseville	2024-07-095
M. Dany Labrecque	2024-07-096
M. Dany Labrecque	2024-07-097
M. Dany Labrecque	2024-07-098
Mme Véronique Belley	2024-07-099
Mme Véronique Belley	2024-07-100
Mme Véronique Belley	2024-07-101
M. Alain Sasseville	2024-07-102
M. Alain Sasseville	2024-07-103
Mme Camille Sasseville	2024-07-104